

Démarche en matière de recherche terminologique. Point de vue français

Conformément au plan prévu pour permettre des présentations parallèles, cet exposé distingue dans un premier temps les paramètres intrinsèques, dans un second, les extrinsèques. Mais avant d'aborder la première partie, il convient de procéder à un rappel et à une précision. Le rappel est celui de la situation générale de l'activité terminologique dans le contexte français. La précision est une restriction importante: le panorama qui suit est limité aux terminologies scientifiques, car en France, la terminologie technique est du ressort de l'Afnor si elle est interentreprises, et des entreprises elles-mêmes dans le cas contraire, qu'elles développent des activités internes dans ce secteur ou qu'elles les fassent sous-traiter par des sociétés de services françaises ou européennes. Une enquête demandée par le Ministère de la Recherche et de la technologie est en cours au CTN (Centre de terminologie et de néologie); en attendant d'avoir accès à plus de données non confidentielles, la seule attitude rigoureuse consiste à utiliser les informations auxquelles le CTN a le plus naturellement accès par son statut de laboratoire du CNRS (Centre national de la recherche scientifique), et à ne pas généraliser abusivement à partir d'une expérience récente, même si

elle est significative structurellement et culturellement.

1. Les paramètres intrinsèques

1.1. Les domaines

Plusieurs universités françaises font des recherches partiellement ou totalement terminologiques dont le contenu est dépendant de facteurs plus ou moins conjoncturels. L'air du temps favorise les biotechnologies, à Rouen et à Angers. À Lyon, c'est la géographie qui explique l'existence de travaux concernant les domaines de l'hydrologie des eaux continentales et de la pharmacologie. À Rennes, l'économie bénéficie de commandes thématiques des Communautés européennes. Ainsi, actuellement, les travaux universitaires n'obéissent pas à une stratégie nationale mais à des initiatives locales.

Au CNRS, la situation est comparable. Le premier travail achevé au CTN, qui portait sur la robotique, résultait explicitement d'une participation aux recherches sur un sujet jugé prioritaire dans le Rint. Avec l'intelligence artificielle, le même stimulus prévaut, mais il faut aussi tenir compte du rôle pionnier de la France dans plusieurs spécialités de ce domaine, ainsi que de l'intérêt particulier pour ce dernier de la part

de Gabriel Otman, auteur d'un ouvrage sur l'EIAO. À la vérité, ce cas très significatif, d'autant plus que l'auteur est peut-être le seul Français travaillant à plein temps à une terminologie, illustre lui-même la pression des facteurs conjoncturels. Il en va de même pour le droit: c'est à cause des travaux de Sourieux et Lerat que la Cour de Justice européenne demande au CTN des définitions, et c'est du fait de la spécialité du premier que le sous-domaine privilégié est le droit civil.

1.2. Les sources

Avant tout, il s'agit de corpus de textes ad hoc: revues, ouvrages, manuels, sources primaires écrites. Les données orales sont liées essentiellement à des demandes ponctuelles complémentaires faites à des experts.

1.3. La nomenclature

Elle est généralement sélectionnée par les chercheurs eux-mêmes, sauf dans les cas de commandes (ex.: termes soulignés dans des demandes préjudicielles à Luxembourg).

1.4. Collecte

Le standard interne de fiche est le suivant:

France

Fiche terminologique
Définition des champs communs à toutes les bases
CTN, 11.07.89

1.	FRA	65	Vedette (en français)
2.	GRA	3	Classe grammaticale
3.	LEN	3	Code Lenoch (système de classification de la Commission des Communautés européennes)
4.	DOM	30	Domaine général de la base
5.	SDO	69	Sous-domaine
6.	DOA	69	Domaine d'application de la notion
7.	DEF	254	Définition
8.	CON	254	Contexte
9.	SOU	69	Source (du terme, de la définition, du contexte...)
10.	TYP	15	Type du document-source (ouvrage, quotidien, revue, rapport...)
11.	SYN	100	Synonyme(s)
12.	STA	100	Standard
13.	ENG	100	Équivalent(s) anglais
14.	NOT	254	Note (renseignements de type encyclopédique)
15.	COM	50	Combinaison syntaxique, collocation
16.	SOR	50	Sorte de (terme générique)
17.	PAR	50	Partie de (élément, composant de)
18.	PRE	65	Prédicat (action, ou propriété de la notion considérée)
19.	ARG	65	Argument (objet(s) connexe(s))
20.	BEM	3	Bureau émetteur (CTN)
21.	RED	10	Rédacteur de la fiche
22.	MAJ	8	Date de la dernière mise à jour, ou, par défaut, de la création de la fiche (se note: JJ. MM/AA)
23.	CFI	1	Code de fiabilité de la fiche (de 1 à 5)

Total 1 687

1.5. Analyse des données

Dans les domaines scientifiques, l'intérêt de réseaux notionnels est particulièrement important, que l'on songe à la documentation ou à l'enseignement. D'où les efforts du CTN pour ajouter aux champs habituels des critères logiques, notamment une exploitation des prédicats du premier ordre.

En revanche, du point de vue de la traduction, il ne fait pas de doute que l'attachement systématique à un autre paramètre, celui de la syntagmatique, est un « plus » apporté par l'analyse linguistique. Il demande plus de rigueur que l'exigence minimale de « contexte », qui est plus universelle, mais il paraît plus opératoire.

1.6. Diffusion des résultats

Beaucoup des travaux signalés ici débouchent sur la publication de dictionnaires spécialisés ou la visent à terme. En France, l'éditeur qui bénéficie de l'expérience la plus significative en la matière est le Conseil international de la langue française.

Il faut signaler aussi, que le Minitel favorise l'interrogation de banques de données, même si la technique est ici en avance sur la demande. La mise sur serveur du *Dictionnaire des industries* d'Hubert Joly, puis des néologismes officiels et, dernièrement, de *Normaterm*, rend crédible la politique du recours prévu à un serveur national, maintenant que les problèmes d'interface trouvent les

solutions attendues.

L'idée semble réalisable, au fur et à mesure que les productions commercialisables se multiplieront, moyennant deux propriétés indispensables: la modularité, qui laisse chaque équipe libre d'adapter son travail à ses moyens, à sa tradition intellectuelle et à ses intérêts, et l'évolutivité, qui exige que les données obsolètes puissent être reprises et actualisées autant que de besoin.

Il convient d'ajouter que *Normaterm*, base de données de l'Afnor, est consultable aussi sur le disque optique compact de Termdok.

2. Les paramètres extrinsèques

2.1. Les équipes

Peu nombreuses et dispersées, les équipes françaises ont peu de contacts entre elles. La puissance publique, qui les soutient financièrement, favorise les rencontres comme le colloque *Terminologie et Industries de la langue*, les échanges avec des collègues étrangers, et aussi la valorisation des travaux en France et à l'étranger.

2.2. Les profils

Tout naturellement, en matière scientifique, les profils universitaires s'imposent. Ils sont de trois sortes:

- Traducteurs (à Rennes II, Lyon II, dans les écoles d'interprètes et de traducteurs également);
- Experts;
- Linguistes (issus de la lexicologie, à Rouen et au CTN).

2.3. La participation des experts

La part des milieux où s'élaborent les termes est inégale. La

forme des concours l'est aussi: rarement sollicités au début des opérations, les experts soulèvent les difficultés classiques liées au bénévolat, au manque de disponibilité des plus productifs, au cloisonnement des activités, à une motivation globalement très moyenne du corps social.

2.4. Les clientèles visées

Le terme de *clientèle*, dans la situation française, risque de paraître hyperbolique ou métaphorique. Hyperbolique, si l'on pense à la modicité des commandes et des contrats, là où il en existe. Métaphorique, si l'on considère que les vrais enjeux ne sont jamais marchands, dans tous les cas connus: il s'agit d'abord pour ces équipes de devenir des centres d'expertise nationale et internationale, et aussi de former valablement à la traduction technique, à l'enseignement des langages de spécialité, à la lexicographie multilingue spécialisée, donc à des applications. En d'autres termes, le marché porteur est celui du travail, où les qualifications passant par la terminologie se développent avec les transferts de technologies et les échanges européens et mondiaux.

2.5. Le facteur temps

Échappant dans une large mesure, pour les raisons évoquées ci-dessus, aux contraintes du marché des produits terminologiques, les équipes considérées risquent d'être quantitativement peu compétitives, d'autant qu'elles ne comportent pas des effectifs suffisants pour permettre une division du travail qui soit très stricte, du fait du cumul des fonctions, le plus souvent. Le CTN est la seule structure qui se prête à la mesure: le rendement de terminologues bien motivés, en

bonne santé et déjà formés, y est de l'ordre de mille termes par an.

2.6. L'équipement informatique

Les premières recherches ont commencé dans la dernière décennie, sur mini-ordinateur (à Clermont-Ferrand) ou avec des perspectives d'utilisation de gros ordinateur. La micro-informatique correspond mieux aux besoins d'autonomie et de coûts limités: elle s'est imposée à Clermont même, et plus encore au CTN, qui est né au moment de la banalisation des 286.

Ce sont les logiciels qui font les vraies différences: *DBase III* avec ou sans développements, *MC4*, *Adimens* (à Rouen, du fait d'une convention avec l'Université de Hanovre), *Aquila*, *Term-PC*, *Termex* (expérimentés au CTN dans le cadre d'une évaluation demandée par le ministère de la Recherche).

En l'absence de structures ramifiées, il est probable que l'on passera directement, ici et là, d'un fonctionnement en interne à une exploitation télématique, grâce au programme décrit ci-dessus, à propos de la diffusion des résultats. Mais l'Université de Rennes II a en vue un réseau national interuniversitaire de terminologie qui pourrait favoriser grandement les échanges, soit par l'adoption d'un logiciel commun (*MC4*, par exemple), soit en utilisant le format *Micromater* mis au point par Alan Melby.

3. Conclusions

Le pays de Lavoisier est loin d'être le dernier à faire de la terminologie, mais celle-ci y est traditionnellement plus liée à l'épistémologie qu'à la traduction. Néanmoins, dans un contexte de formation universitaire à la traduction, puis en réponse à une

demande sociale francophone, et plus récemment par une prise de conscience des enjeux du plurilinguisme en Europe, la France a été amenée à partager des pratiques qui sont celles des terminologues (multilinguisme, recours aux experts, liens avec la documentation), à les conceptualiser (dans le cadre des sciences du langage) et à les optimiser (par des traitements informatiques). Cette terminologie orientée vers la traduction bénéficie des acquis de deux traditions: celle des Européens et celle des Canadiens. Les enseignements de langues étrangères appliquées, là où ils incluent de la terminologie, se réclament à la fois de l'apport doctrinal de Wüster et Felber et de celui de Dubuc et Corbeil. L'absence d'une tradition autochtone en la matière favorise l'adaptabilité, la souplesse et l'expérimentation sans préjugés.

Le pays des dictionnaires vient surtout à la terminologie par les langages de spécialité, ce qui favorise les approches unilingues, sémasiologiques, lexicographiques et linguistiques. Il ne s'agit pas d'opposer ici rhétoriquement Matoré, Guilbert et Quemada aux auteurs cités plus haut, mais il est certain qu'en France, le pôle de compétence correspondant à la tradition nationale est plutôt du côté de la néologie, traditionnellement. Les travaux de Sudla à Rouen, ceux du Gril à Paris VII, le nom du CTN, montrent cette spécificité, complémentaire de l'activité proprement terminologique.

Merci au Rint de nous donner l'occasion d'explicitier ici nos différences, qui sont des richesses, en même temps que nos convergences, qui sont une force.

*Pierre Lerat,
Centre de terminologie et de néologie,
Institut national de la langue française,
Centre national de la recherche
scientifique,
Paris.*